



«JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 2022 N°9»

## L'ÉDITO

de Christophe Labruyère

Maire de Sanguinet

Chères Sanguinétoises, chers Sanguinétois,

Je souhaite revenir sur la fermeture à la rentrée scolaire d'une classe en maternelle et sur l'inquiétude des parents d'élèves concernant le sort d'une seconde. La collectivité et les représentants de l'Éducation nationale échangent depuis déjà plusieurs semaines à ce sujet et contrairement à la rumeur, la municipalité s'en préoccupe pleinement. J'ai écrit personnellement mi-juin au directeur des services départementaux de l'Éducation nationale des Landes pour lui dire que je comprenais sa décision de réajuster en fonction des effectifs le nombre de classes mais que j'étais totalement opposé à la fermeture d'une seconde unité. Depuis quelques jours, ses représentants nous ont confirmé que cette hypothèse n'était plus d'actualité. Il y aura bien à la rentrée prochaine 6 classes à l'école maternelle avec en moyenne 22 enfants.

Déjà l'an dernier, dans mon édito du bulletin municipal d'octobre, je vous avais informé d'une légère baisse des effectifs qui nous avait poussés à geler immédiatement le projet de complexe scolaire prévu dans le quartier de Langeot. Cette tendance malheureusement se confirme pour plusieurs raisons dont la principale est l'envolée des prix de l'immobilier sur notre territoire rendant très compliquée l'installation de jeunes familles.

Afin de mieux répondre à l'attente de cette population, nous avons travaillé dès 2015 avec les aménageurs pour qu'ils proposent dans leurs programmes, des logements plus petits (type F2 / F3), des logements sociaux à hauteur de 20% du parc à construire et quelques biens à prix maîtrisé. La parfaite illustration de cette politique est l'aménagement foncier du Pas du Braou qui a été inauguré vendredi 1 juillet et qui offre ces différentes solutions aux primo-accédants et aux locataires. Il devrait en être de même avec le futur projet dit de « l'usine » route de Langeot, malheureusement bloqué pour l'instant par un recours.

L'équipe municipale est consciente depuis des années de cette problématique. L'attractivité de Sanguinet et la saturation du bassin d'Arcachon en sont les causes majeures. Nous nous efforçons d'y répondre au mieux en mettant en place des politiques volontaristes et responsables pour concilier développement harmonieux, cadre de vie et équipements publics.

Je vous souhaite un très bel été.

Bonne lecture.

Bien à vous.



## SOMMAIRE

Dossier : Pour un été sans souci .....	pages 2 à 4
Focus : Actus du village .....	page 5
Focus : Sanguinet s'anime .....	pages 6 à 7
Travaux : Aménagements .....	pages 8
Focus : Actus du village .....	pages 9 à 10
Tribunes .....	page 11
Infos pratiques .....	page 12



## POUR UN ÉTÉ SANS SOUCI

### FORUM DES ASSOCIATIONS

Samedi 3 septembre 2022  
de 9h à 13h  
Place de la mairie et salle  
des fêtes

### ACCUEIL DES NOUVEAUX

#### HABITANTS

Samedi 3 septembre 2022  
à 11h  
Salle du conseil municipal

A LA UNE



# POUR QU'ÉTÉ RIME AVEC FESTIVITÉS ET TRANQUILLITÉ...



**Ca y est, les vacances sont là ! C'est un moment clé pour Sanguinet qui voit sa population augmenter fortement. Hôteliers de plein air, chambres d'hôtes, commerces, la plupart s'y préparent depuis plusieurs mois. La police municipale, épaulée par la gendarmerie saisonnière, se mobilise pour garantir les meilleures conditions de bon ordre, sûreté, tranquillité, sécurité et salubrité publique durant toute la période estivale.**

## La police municipale renforce ses effectifs pour l'été

En vertu de l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales, le maire doit veiller, à travers ses pouvoirs de police, à assurer le bon ordre, la sûreté, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique dans sa commune.

La police municipale est chargée d'appliquer ces mesures sur le terrain. Depuis le 1er juillet, deux agents saisonniers épaulent les 4 policiers municipaux de Sanguinet. Le premier, assistant temporaire de police municipale (ATPM), vient en renfort de leurs missions, le second, agent de surveillance de la voie publique (ASVP), est chargé de la prévention des bords de lac (chiens, plage sans tabac...), et de la répression et de la verbalisation des infractions au stationnement. Il patrouille en vélo.

Pas de routine pour les policiers dont les tâches se multiplient avec l'afflux de touristes et les nombreux événements qui jalonnent la saison, tout en assurant leurs missions traditionnelles et administratives (surveillance de la voie publique, contrôle du domaine routier, application de l'opération Tranquillité Vacances, contrôles de vitesse...).



Contrôle de vitesse, gare aux excès !

## Opération Tranquillité Vacances

La police municipale de Sanguinet participe au dispositif "Opération Tranquillité Vacances" qui permet au propriétaire d'une résidence principale ou d'un commerce de signaler son absence pour cause de vacances ou hospitalisation. Pour cela, il vous suffit de vous inscrire au poste de police municipale, avenue du Born ou en appelant le 06 83 87 42 38.

Ce service est confidentiel et gratuit.



## Gendarmerie saisonnière

6 gendarmes réservistes sont présents sur la commune jusqu'au 18 juillet et seront relevés jusqu'au 28 août par 3 gendarmes réservistes et 4 gendarmes mobiles. Ils assurent un service de proximité et patrouillent 7 jours sur 7.



## BAIGNADE

**Vous allez vous baigner cet été ? Attention la signalétique de surveillance change !**

Afin d'uniformiser la signalisation sur l'ensemble des plages françaises et d'être en accord avec les normes internationales, les drapeaux changent de formes et les fameux drapeaux bleus laissent leur place à des drapeaux rouge et jaune. Autre changement : le matériel sera désormais constitué

d'un mât permettant de rendre visibles les signaux en tout point de la zone de baignade et les drapeaux triangulaires disparaissent pour laisser place à des drapeaux rectangulaires.

- > Drapeau vert : baignade surveillée sans danger apparent
- > Drapeau jaune : baignade surveillée avec danger limité ou marqué
- > Drapeau rouge : baignade interdite
- > Drapeau violet : baignade dangereuse ou interdite pour cause de pollution ou présence d'espèces aquatiques spécifiques.
- > Drapeau à bandes rouge et jaune : baignade surveillée pendant les horaires d'ouverture du poste de secours.

### Signalétique des zones de baignade publiques AVANT / APRÈS

NIVEAU DE RISQUE	AVANT	APRÈS
Faible Baignade surveillée sans danger apparent		
Marqué ou limité Baignade surveillée avec danger limité ou marqué		
Fort Baignade interdite		
Zone de baignade surveillée pendant les horaires d'ouverture du poste de secours		
Conditions défavorables de vent pour certains équipements nautiques (ex : gonflable)		
Pollution ou présence d'espèces aquatiques dangereuses, zone marine et sous-marine protégées		
Zone de pratiques aquatiques et nautiques où la baignade n'est pas interdite mais aux risques et périls des baigneurs		
Interdiction temporaire de baignade, hors zone surveillée.		
Obligation ou autorisation - exemple : zone de pratique de la voile		
Interdiction - exemple : « pêche ou canotage »		
Avertissement - exemple : compétition en cours		

## SÉCURITÉ DES PLAGES

### Surveillance des plages



Les plages de Caton et du Pavillon sont surveillées jusqu'au mercredi 31 août inclus, de 13h30 à 19h00, par 5 nageurs-sauveteurs.

## SANTÉ

### Plage du Pavillon : une plage sans tabac !



Afin de préserver votre santé et l'environnement, la commune de Sanguinet, en partenariat avec la Ligue contre le cancer, a aménagé, en 2021, un espace préservé en interdisant les fumeurs sur la plage du Pavillon. L'interdiction est effective sur la période de surveillance de la baignade du 8 juillet au 31 août 2022. Néanmoins, afin de ne pas déplacer les familles sur les plages non surveillées à cause de cette interdiction, une zone est prévue dans laquelle fumer sera autorisé.



SÉCURITÉ

Opération « vis ta plage »

Les nageurs sauveteurs ouvriront les portes de leurs postes de secours au grand public, pour accueillir, informer, sensibiliser les usagers à la sécurité aquatique et à l'environnement.

Ces opérations gratuites auront lieu le mardi 19 juillet et le lundi 25 juillet 2022, de 9h00 à 12h00.

Après la visite du poste et l'installation de la zone de surveillance, vous participerez à cette expérience inédite, et apprendrez plein de choses sur le métier de sauveteur, la protection de l'environnement, les bons gestes qui sauvent etc.. de quoi susciter des vocations de futurs nageurs sauveteurs. A l'issue de cette présentation, des jeux de sauvetage côtier seront encadrés par les nageurs sauveteurs et une formation aux gestes de premiers secours sera dispensée aux volontaires par un formateur agréé.



BON À SAVOIR

Toute personne âgée de 17 ans révolus peut être formée à la sécurité et à la surveillance des zones de baignade aménagées et ainsi être embauchée l'été pour travailler sur la plage. Pour cela deux conditions : être reconnu médicalement apte et être titulaire du BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique).

MOBILITÉ

Un tiralo sur la plage du Pavillon

Un Tiralo 2ème génération sera disponible tout l'été pour les personnes à mobilité réduite, sur la plage du Pavillon. Il peut être réservé auprès des nageurs sauveteurs du poste de secours.

Le Tiralo 2 est un fauteuil de plage à 3 roues destiné aux personnes à mobilité réduite, qui permet aussi bien, et sans transformation, de rouler sur la plage, que de flotter sur l'eau.

Il évolue facilement sur tous les types de sol, sable ou galets, et il permet ainsi à tout passager accompagné d'accéder à la plage, de s'y promener, et de se baigner en eau calme.

Un remerciement est adressé au camping Sandaya Sanguinet Plage qui a financé l'achat de cet équipement.

La plage de Caton est également équipée de deux tiralos.



ENVIRONNEMENT

Qualité des eaux de baignade

La qualité des eaux des lacs est contrôlée 2 fois par semaine pendant la période estivale. Les prélèvements sont réalisés par des sociétés agréées :

- Le premier, obligatoire, est effectué, sous couvert de l'Agence Régionale de Santé, (ARS),
- Le second est un prélèvement volontaire effectué en supplément du contrôle obligatoire, dans le cadre d'une démarche d'auto-surveillance pilotée par le Syndicat Mixte de baignade des Grands Lacs. Tous les résultats sont affichés en mairie, à l'office de tourisme et sur les postes de secours situés sur les plages surveillées. Les eaux de baignade de Sanguinet sont classées depuis 2017 en qualité excellente, plus haut critère de classement.

Animaux domestiques à la plage

L'accès et la présence des animaux domestiques (chien, chat, furet, équidé) même muselés ou tenus en laisse sont strictement interdits du 15 avril au 30 septembre de chaque année, sur les plages et dans les eaux du lac allant du port de l'Estey à la plage du Broustaricq. Les plages interdites à ces animaux sont donc : plage des Bardets, plage du club de voile, plage face à l'avenue du Stade, plage du Pavillon, plage des Eaux qui rient, plage de Beau-Rivage, plage de Caton.



PROPRETÉ

Entretien des plages

Les plages surveillées de Caton et du Pavillon sont nettoyées deux fois par semaine.

NUMÉRIQUE



Partez à la conquête du numérique avec la Communauté de communes des Grands Lacs et le Plan France Relance du gouvernement. Ateliers 100 % gratuits, ouverts à tous, au plus proche de chez vous.

Le numérique fait partie intégrante de notre quotidien : acheter en ligne, réaliser ses démarches administratives, échanger avec ses proches... Cette situation fait naître une vraie fracture entre les usagers puisque 13 millions de Français se disent en difficulté avec le numérique.

FORMER LES USAGERS DES GRANDS LACS AUX OUTILS NUMÉRIQUES

Tous les habitants de la Communauté de Communes des Grands Lacs peuvent bénéficier d'un accompagnement numérique gratuit. Les ateliers s'adressent à tous ceux qui souhaitent découvrir le monde du numérique et se perfectionner. La médiation numérique s'organise autour de plusieurs thématiques comme :

- # Prendre en main son ordinateur : souris et clavier ;
- # Apprendre à naviguer sur internet en toute sécurité ;
- # Éviter le piratage et savoir reconnaître les arnaques ;
- # Communiquer avec ses proches ;
- # Découvrir France Connect : un accès unique aux démarches en ligne.

En fonction du sujet de l'atelier numérique, le matériel est mis à disposition si le participant n'est pas équipé d'un ordinateur portable, d'une tablette ou d'un smartphone.

Pour participer à un ou plusieurs ateliers numériques, il suffit de vous inscrire au 05 58 78 54 63 ou par mail à l'adresse suivante : [numerique@ccgrandslacs.fr](mailto:numerique@ccgrandslacs.fr)

RANDONNÉE PÉDESTRE

Balade découverte au cœur du village

La commune, en partenariat avec l'association Rando Évasion Sanguinet, a balisé un sentier de découverte dans le centre du village. Destiné essentiellement aux touristes mais aussi aux Sanguinétois curieux de leur patrimoine, ce parcours démarre devant l'office de tourisme et propose une boucle de 4 km environ. Il est jalonné de 9 QR codes qui apportent des explications sur les principaux sites à découvrir :

- ▶ le musée du lac
- ▶ l'espace gemme
- ▶ le gemmage
- ▶ les bastides du Sud-Ouest
- ▶ la chasse à la tonne
- ▶ l'étang de Cazaux-Sanguinet
- ▶ la pêche à la nasse
- ▶ la Gourgue
- ▶ l'église.



QR Code de présentation générale du sentier

ENVIRONNEMENT

TRAVAUX À LA DÉCHETTERIE

Le SIVOM du Born a entrepris des travaux de remise en état de l'intérieur du site (nettoyage des fossés, réalisation d'une plateforme stabilisée). Côté rue des Vire-vents, la haie a été arrachée et la clôture déposée pour laisser place à une plateforme avec un accès de l'extérieur au point tri. Les travaux sont en cours d'achèvement.



MOBILITÉ

Projet de piste cyclable Sanguinet - La Teste de Buch

En 2019, les présidences de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) et de la Communauté de communes des Grands Lacs (CCGL) présentaient au Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine, un projet de piste cyclable reliant le sud du Bassin d'Arcachon à Sanguinet. Ce projet temporairement reporté en raison de la gestion de la crise sanitaire est désormais relancé. La COBAS et la CCGL, qui ont chacune développé un réseau cyclable sur leurs territoires, conduisent les deux collectivités à envisager une mobilité alternative à la voiture le long de la route départementale 652. De nombreux arguments appuient ce projet, renforcés aujourd'hui par les coûts de l'énergie :

▶ l'entrée de la BA 120 située à mi-chemin pourrait encourager les près de 2 600 militaires et civils à privilégier les déplacements doux ;

▶ la création d'un itinéraire le long de la RD 652 offrirait aux cyclotouristes la possibilité d'une boucle autour de l'étang Cazaux-Sanguinet ;

▶ le vélo électrique ne fait plus craindre aux cyclistes de s'engager sur des distances allongées ;

A suivre...



Concerts, ateliers, marchés non alimentaires, déambulations et fêtes en tous genres... Autant de temps festifs de découvertes, de rencontres et de partage que nous sommes impatients de retrouver ! La commune, l'office de tourisme des Grands lacs et les associations vous ont concocté un programme d'animations étoffé pour cet été... Retrouvez ici les incontournables de l'été.

CINÉMA

## CINÉMA EN PLEIN AIR

ÉCOLE MATERNELLE - PLACE DU MARCHÉ  
6 € LA SÉANCE

Mardi 19 juillet  
Mardi 9 août    Mardi 26 juillet  
Mardi 16 août    Mardi 2 août  
Mardi 23 août

Le cinéma Le Renoir de Biscarrosse propose des séances en plein air, chaque mardi, jusqu'au 23 août, à l'école maternelle, place du marché.

- ▶ Le 19/07/22 - 22h : Buzz l'éclair
- ▶ Le 26/07/22 - 22h : Les Minions
- ▶ Le 02/08/22 - 21h30 : Thor : Love and thunder
- ▶ Le 09/08/22 - 21h30 : Buzz l'éclair
- ▶ Le 16/08/22 - 21h30 : Les Minions
- ▶ Le 23/08/22 - 21h30 : Ducobu président

EXPOSITION

**EXPOSITION DE VÉHICULES ANCIENS**  
Samedi 6 août 2022  
9h- 12h - Espace Dubos - allée du Lac  
L'Association Sanguinet Véhicule d'Antan donne rendez-vous aux passionnés de voitures d'époque, youngtimers, cabriolets, motos Harley-Davidson et autres bolides à 2, 3, 4 roues. Tous sont les bienvenus. Ouvert à tout public.



MARCHÉS

**MARCHÉ MUNICIPAL**  
Tous les mercredis et samedis de 8h à 13h jusqu'au 31 août 2022 - Place du Marché

**SALON FERMIER " BIENVENUE À LA FERME "**  
29 et 30 juillet 2022  
10h/13h - 17h/20h30 - Salle des fêtes  
Présentation et dégustation de produits artisanaux : armagnac, porc, foie gras de canard, confits mais aussi vin de Tursan et de Chalosse....

**FOIRE DU LAC**  
15 août 2022 - Dès 8h  
Avenue Charles Castets, allée des Eaux qui Rient et avenue de Losa.  
Foire commerciale et vide-grenier/brocante organisée par le club de rugby. **Inscriptions : sacrugby@orange.fr**  
Dès 8h, tripes de veau, place de la mairie, animation assurée par la Banda " Les amuse gueules " de Grignols, restauration midi et soir.  
À partir de 19h, restauration, buvette, soirée dansante avec DJ, place de la mairie.

**REPAS DU MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS**  
19 août 2022  
18h/ 23h - Place du marché  
Les producteurs fermiers et artisanaux cuisinent leurs produits, vous n'avez plus qu'à les déguster au son d'une banda...  
Voilà à quoi ressemble un marché des producteurs de pays dans les Landes.

**JAZZ IN SANGUINET Version 2022**  
20 au 24 juillet 2022 - Espace Gemme



Cette année, le festival de jazz change de formule. Afin d'éviter des restrictions sanitaires de dernière minute, le choix a été fait de ne pas installer le grand chapiteau et de privilégier des concerts en extérieur, en placement libre. De ce fait la tarification évolue aussi. L'entrée sur le site sera payante et donnera accès à tous les concerts. Enfin, retour à l'Espace Gemme, site culte du festival de jazz, plus approprié à cette nouvelle formule d'accès payant au site. La qualité de la programmation ne change pas et cette édition promet d'être exceptionnelle et féerique.

Alors rendez-vous du 20 au 24 juillet, pour un festival Jazz in Sanguinet mémorable!

Contact et réservations :  
Office de tourisme des Grands Lacs  
1 place de la mairie  
40460 Sanguinet  
05 58 78 20 96  
06 46 20 30 32

VOS AUTRES RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ

**LES MARDIS**  
▶ **Marché des artisans-créateurs**  
Place du Marché - 9h à 12h30  
Marché d'artisanat local organisé par l'association Land'Artistique.

▶ **Animation pêche** - Espace Gemme  
L'AAPPMA de Sanguinet vous propose, jusqu'au 30 août, des animations "pêche au coup", pour tout public, de 10h à 12h.

▶ **Démonstration de gemmage** - Conservatoire des Landes de Gascogne  
Tout savoir sur le gemmage depuis la préparation du pin jusqu'à la fin de la campagne de gemmage.  
Démonstration à 10h, jusqu'au 27 octobre.  
Réservations via l'Office de tourisme des Grands Lacs.

▶ **Exposition de peintures** - Conservatoire des Landes de Gascogne  
L'esprit des Landes de Gascogne raconté par l'art. Visite guidée à 14h30, jusqu'au 27 octobre.  
Réservations via l'Office de tourisme des Grands Lacs.

**LES MERCREDIS**  
▶ **Découverte des prairies des bords de lac** - Port de l'Estey  
L'association ACGELB vous propose, jusqu'au 17 août, une balade guidée dans les prairies des bords de lac, réhabilitées notamment par éco-pâturage, de 9h à 12h.  
Réservations via l'Office de tourisme des Grands Lacs ou au 06 52 94 79 36.

▶ **Skateboard** - rue Nouvelle  
L'association "les Bloody Squirrels" propose, jusqu'au 31 août, des cours de skateboard pour les enfants, adolescents et adultes de tous niveaux, au skatepark, de 10h à 11h et de 11h à 12h. A partir de 4 ans. Jusqu'au 31 août.  
Renseignements au 06 10 09 48 66.

▶ **Marché nocturne du rugby** - place du Marché - 19h à 23h (jusqu'au 24 août).

**LES JEUDIS**  
▶ **Animation pêche** - Espace Gemme  
L'AAPPMA de Sanguinet vous propose, jusqu'au 30 août, des animations "pêche au coup", pour tout public, de 10h à 12h.

▶ **Démonstration de gemmage** - Conservatoire des Landes de Gascogne  
Tout savoir sur le gemmage depuis la préparation du pin jusqu'à la fin de la

campagne de gemmage.  
Démonstration à 10h, jusqu'au 27 octobre.  
Réservations via l'Office de tourisme des Grands Lacs.

▶ **Exposition de peintures** - Conservatoire des Landes de Gascogne  
L'esprit des Landes de Gascogne raconté par l'art. Visite guidée à 14h30, jusqu'au 27 octobre.  
Réservations via l'Office de tourisme des Grands Lacs.

▶ **Concours de pétanque** - Boulodrome Espace Gemme  
L'association la Boule Sanguinétoise vous propose, jusqu'au 28 août, des concours en doublette, pour les licenciés et non licenciés, sauf les jeudis 14 juillet et 4 août.  
Inscriptions sur place à partir de 19h et jet du but à partir de 20h précises.

**LES SAMEDIS**  
▶ **Marche aquatique** - Plage de Caton  
Marche aquatique lacustre jusqu'au 13 août 2022, de 9h30 à 10h30.  
Inscription obligatoire au 06 81 99 37 18 ou 06 77 15 01 58.

▶ **Marché nocturne du rugby** - place du Marché - 19h à minuit (jusqu'au 20 août).

**LES DIMANCHES**  
▶ **Dimanches gratuits au Musée du Lac**  
Ouverture gratuite du musée tous les dimanches de juillet et août.  
Réservations via l'Office de tourisme des Grands Lacs.

**18 JUILLET - 23 JUILLET**  
▶ **Jazz Exposition**  
Organisée par l'association Jazz Animation Bergerie - Espace Gemme  
Lundi au mercredi : 15h-19h/  
jeudi au samedi : 16h-22h

**20 JUILLET**  
▶ **Atelier créatif pour les enfants**  
Jardins de la mairie - 10h à 13h30  
Réservations via l'Office de tourisme des Grands Lacs.

**26 JUILLET**  
▶ **Don du sang**  
Salle des fêtes - 10h30 à 13h30

**27 JUILLET**  
▶ **Spectacle enfant "Balloon Comedy Show"**  
Jardins de la mairie - 11h - gratuit

**3 AOÛT**  
▶ **Séance renforcement musculaire et cardio**  
Plage du Pavillon - 9h30 à 11h30  
Réservations via l'Office de tourisme des Grands Lacs.

**10 AOÛT**  
▶ **Balade nature contes & légendes**  
Place de la mairie - 11h à 13h  
Réservations via l'Office de tourisme des Grands Lacs.

**10 AOÛT - 28 AOÛT**  
▶ **Tournoi de tennis**  
Club de tennis - 10h à 21h  
Renseignements :  
05 58 83 62 94 ou 07 85 61 60 31

**12 AOÛT**  
▶ **Journée animation : Je Passe Au Vert**  
Place du marché - 9h30 à 17h30  
Trottinette électrique, gyropode, vélo électrique... Venez tester les nouveaux engins de déplacement personnel motorisés.

**13 AOÛT**  
▶ **Bal du 13 août**  
Place de la mairie - 19h  
Restauration, buvette, soirée dansante avec DJ.  
Organisée par l'association " Los Gats Esquirous "

**15 AOÛT**  
▶ **Soirée landaise et bal**  
Place de la mairie - 19h  
Organisée par le club de rugby

**17 AOÛT**  
▶ **Spectacle enfant "Le grand jeu du kiperpart"**  
Salle des fêtes - 11h - gratuit

**24 AOÛT**  
▶ **Séance renforcement musculaire et cardio**  
Plage de Caton - 10h à 12h  
Réservations via l'Office de tourisme des Grands Lacs.

**TOUT L'ÉTÉ**  
**Club de voile de Sanguinet**  
Activités nautiques (cours particuliers, stages, location).  
982 avenue de Losa  
Tél : 05 58 78 64 30  
www.cvsanguinet.org



AMÉNAGEMENTS

**Giratoire de la mairie**

Les travaux viennent de s'achever avec la mise en place du mobilier urbain et notamment la pose de barrières et de range vélos. Afin d'assurer une circulation apaisée et sécurisée, suite à la création d'une voie verte et à la pose de 4 dispositifs de ralentissement (passages piétons surélevés), le giratoire est en zone 30.



AMÉNAGEMENTS

**Élargissement du trottoir et mise en place d'un passage piéton surélevé, avenue du Born**

Les travaux consistent à élargir le trottoir à 3,45 mètres, entre l'allée de la Pirogue et les logements HLM et à aménager un passage piéton surélevé à hauteur du relais petite enfance et de la micro-crèche. Objectif : sécuriser et faciliter l'accès des piétons à l'Espace Gemme. À l'heure où nous publions ce journal, les travaux seront achevés. Le mobilier urbain sera posé à la suite.



RÉSEAUX

**Réhabilitation du réseau pluvial avenue du Stade**

À l'origine, les eaux pluviales devaient pénétrer dans le sol à travers des tranchées d'infiltration. Or, la proximité de la nappe phréatique et l'absence de drains dans ces tranchées généraient des retenues à chaque épisode pluvieux entre le plateau surélevé et le giratoire de l'avenue du Stade.

Les travaux réalisés par la Communauté de communes, à la demande de la commune, ont permis de créer une extension du réseau pluvial jusqu'au 1er avaloir problématique créant ainsi un exutoire pour les eaux pluviales de la rue.



PISTES CYCLABLES

**Réfection de la piste cyclable, avenue de Losa**

Pour que vos balades restent synonymes de plaisir, la piste cyclable de l'avenue de Losa, endommagée par les racines, a fait l'objet d'une réfection par la Communauté de communes des Grands Lacs, sur le tronçon compris entre l'avenue Charles Castets et la plage du Pavillon.



FIBRE OPTIQUE

**Installation du Noeud de Raccordement Optique (NRO)**

Le réseau fibre est en cours de déploiement sur la commune, et le NRO en est le maillon principal. Vu de l'extérieur ce local n'a rien d'exceptionnel, c'est pourtant le premier élément de la boucle locale mutualisée qui permettra d'acheminer la fibre jusqu'à l'abonné. Le NRO mis en place à côté du bureau de Poste pourra desservir jusqu'à 5 000 foyers. En complément, 6 sous-répartiteurs optiques (SRO) seront prochainement installés pour contribuer à ce déploiement sur l'ensemble de la commune.



Pour comprendre les différentes étapes du raccordement à la fibre, rendez-vous sur le site <https://www.pixl-fibre.fr>

URBANISME

**Lotissement communal "Aerial du Gauchey" - Lancement d'une nouvelle consultation**



Suite aux consultations précédentes, les lots 1, 3 et 4 ont été attribués par délibération du conseil municipal. Une nouvelle consultation est donc lancée pour le lot 5, infructueux.

Les candidatures seront recevables jusqu'au 1er novembre 2022.

Les dossiers de candidature sont à retirer en mairie ou par voie

dématérialisée sur le site de la ville de Sanguinet [www.ville-sanguinet.fr](http://www.ville-sanguinet.fr). Les candidatures devront être déposées à la SELARL AUIGE, 57 rue du Port - 33260 La Teste de Buch, au nom de Monsieur Philippe Lafon, géomètre expert, contre récépissé ou envoyées en recommandé avec accusé de réception. Sur l'enveloppe sera mentionné « Candidature lotissement communal l'Aerial du Gauchey à Sanguinet ». Renseignements uniquement auprès du cabinet AUIGE au 05 57 52 77 52 ou [terrainsgauchey@auige.fr](mailto:terrainsgauchey@auige.fr).

TOURISME



**Élargissement de la période de perception de la taxe de séjour**

La taxe de séjour permet de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique et à la protection des espaces naturels à destination des vacanciers. Force est de constater que le flux touristique est de plus en plus important en avant saison sur l'ensemble du territoire communautaire. Les communes du territoire des Grands Lacs se sont entendues sur l'opportunité d'harmoniser la politique tarifaire en élargissant la période de perception de la taxe de séjour pour la faire coïncider à la période d'accueil touristique.

À partir de 2023, la période de perception change et s'étendra du 1er avril au 30 septembre, au lieu du 1er juin au 30 septembre.

La taxe de séjour forfaitaire est maintenue pour 2023.

ÉNERGIE

**Extinction nocturne de l'éclairage public**



Les nouvelles modalités d'extinction de l'éclairage public, détaillées dans le journal municipal n° 8, s'appliqueront courant juillet. Le territoire, découpé en zones, fera l'objet de régimes et d'horaires différents de 1h00 à 6h00, en période estivale (15/06 - 31/08) et de 23h00 à 6h00, hors période estivale (01/09 - 14/06). Chaque nuit et sur tout le territoire, l'éclairage public fera l'objet soit d'une extinction des luminaires soit d'une réduction de leur intensité.



URBANISME

Secteurs dits de quartiers

L'article "Secteurs dits de quartiers : autorisation d'urbanisme temporairement suspendue", paru dans le journal municipal n°8 a suscité de nombreuses interrogations de votre part. Il nous a semblé nécessaire de revenir sur le sujet en indiquant les secteurs déjà urbanisés concernés par cette suspension temporaire.

La récente loi pour l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique dite loi Élan, votée en 2018, durcit drastiquement l'évolution des secteurs dits de quartiers pour les communes soumises à la loi littorale comme la nôtre.

Cette loi a pour conséquence la fin du développement de nos quartiers comme le Clercq, Gauchey, Méoule, Mignon. Ceux-ci se voient désormais dans l'impossibilité de s'étendre.

L'article L 121-8 du Code de l'urbanisme permet cependant une densification réfléchie dans ces secteurs, à la condition qu'ils soient identifiés au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et traduits par notre PLU (Plan local d'urbanisme) en tant que secteurs déjà urbanisés.

Trois secteurs déjà urbanisés sont identifiés sur la commune et correspondent aux zones UH du PLU, il s'agit de : Méoule/Petit Mignon, Le Clercq/Gauchey et le Micq/Cam Néou. Vous habitez dans une de ces zones identifiée « zone UH » au plan local d'urbanisme ci-dessus en orange.

Actuellement vous ne pouvez que :

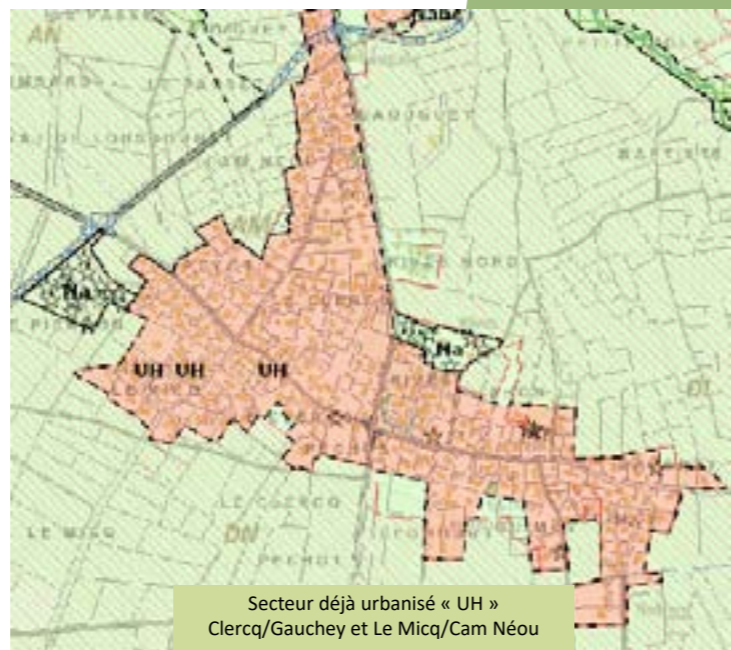
- agrandir votre habitation existante de façon limitée (maximum 30 % de l'emprise au sol de la maison existante),
  - réaliser des modifications de clôtures et de façades,
  - réaliser une piscine qui devra être impérativement reliée à l'habitation existante par une terrasse au sol.
- Après l'approbation de la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme, vous pourrez de nouveau :
- construire une habitation,
  - réaliser une annexe à l'habitation non accolée au bâti existant,
  - réaliser une piscine non reliée à l'habitation existante par une terrasse au sol,
  - agrandir votre habitation de plus de 30 % de l'emprise au sol existante, sous réserve de respecter les règles en vigueur (emprise au sol, hauteur, recul...),
  - engager les formalités en vue de la division de votre terrain,
  - engager les formalités en vue de demander un certificat d'urbanisme pour la constructibilité de votre terrain.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service urbanisme au 05.58.82.11.82 ou par mél [urbanisme@sanguinet.fr](mailto:urbanisme@sanguinet.fr)

CIMETIÈRE

Ouverture officielle du cimetière de Sainte-Rose

Le cimetière de Sainte-Rose, chemin de la Mole, a été inauguré le 7 juillet dernier. Les Sanguinétois présents ont pu découvrir les aménagements et équipements de ce nouveau cimetière. Outre les concessions, un espace columbarium et cavurnes (mini-tombes) a été créé ainsi qu'un jardin du souvenir, dans un environnement paysager propice au recueillement.



Secteur déjà urbanisé « UH » Clercq/Gauchey et Le Micq/Cam Néou



Secteur déjà urbanisé « UH » de Méoule/Petit Mignon



De gauche à droite, Fabien Lainé, député des Landes, Régine Gautier, ancienne conseillère municipale, Michel Etchar, maire honoraire, Sabine Brunet, conseillère en charge du cimetière, Raphaël Dufau, Christophe Labryère, maire de Sanguinet

La parole de la majorité

Inauguration du complexe " Pas du Braou "



L'inauguration du complexe du " Pas du Braou " a eu lieu le 1er juillet dernier, en présence de la municipalité et de nombreux Sanguinétois.

Ces beaux bâtiments de style basco-landais accueillent un projet innovant et inclusif lancé par Fabien Lainé et l'équipe municipale en 2016 et poursuivi par ses successeurs Raphaëlle Miremont, puis Christophe Labryère.

À une époque où le logement est difficile d'accès nous sommes heureux que ce site propose:

- ▶ Un habitat inclusif innovant pour les personnes en situation de handicap via le bailleur social Homnia ;
- ▶ Des logements sociaux adaptés au grand âge ;
- ▶ De l'accession à la propriété à prix minoré ;
- ▶ Des logements libres offrant de belles terrasses sur la nature ;
- ▶ Un jardin-potager partagé!

Par ailleurs, dans la perspective nationale de regrouper les acteurs de santé, vous retrouverez, au rez-de-chaussée, un cabinet médical de généralistes, de spécialistes, mais aussi d'acteurs paramédicaux.

Enfin, la clinique vétérinaire, située rue Charles Castets, s'installera prochainement dans ce complexe, également centre de services et d'agrément que nous souhaitons apporter aux Sanguinétois.

**Vous souhaitez être informé des actualités, des événements, des travaux, n'hésitez pas à rejoindre notre groupe facebook "Ville de Sanguinet", à télécharger l'application INTRAMUROS ou à vous abonner à la newsletter [www.ville-sanguinet.fr](http://www.ville-sanguinet.fr) - rubrique INFOS en bref - abonnement Newsletter.**

La parole de la minorité

Quel avenir pour nos enfants, nos jeunes ?

Annoncée dans la presse en février dernier et confirmée par la majorité lors du conseil municipal de mai, suite à une question de notre groupe, **l'école maternelle fera sa rentrée avec une classe en moins pour « cause démographique ».** **La fermeture d'une 2ème classe serait également en discussion. Rappelons que l'école est « l'âme d'un village » et que la baisse des effectifs qui semblent se peaufiner pour Sanguinet ne doit pas être une fin en soi.**

L'ancienne Secrétaire d'Etat Nathalie Elmas rappelait en février 2021, suite à un mouvement de syndicats enseignants, « **que depuis la rentrée 2020, aucune fermeture de classe ne s'est faite dans les communes de moins de 5000 habitants sans l'accord du maire** » et qu'il n'y avait « **pas de raison que cela change** ». Sans oublier l'objectif du Gouvernement « qui progressivement jusqu'en 2022 affirmait que les effectifs des classes de grande section de maternelle [...] hors éducation prioritaire, seront réduits pour atteindre maximum 24 élèves par classe » afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et favoriser ainsi la réussite de tous. (France Info du 26/04/2019 - Les Echos du 24/04/2019)

Afin de sauver leurs classes, certaines communes sont parvenues à négocier pendant des mois avec l'Education Nationale. Malgré cette réussite, elles ont tout de même voté des motions en conseil municipal dans le but de maintenir les postes d'enseignants, d'atsem, et de permettre une pédagogie moins hasardeuse et l'égalité des chances. **Qu'en est-il pour Sanguinet ? Quelles ont été les actions menées par la majorité pour maintenir cette classe ? A ce jour, rien que nous puissions vous assurer. Nos enfants seront-ils les victimes des rouages administratifs ? Notre commune n'attirerait-elle plus que des séniors ?**

**La flambée des prix et la spéculation foncière n'aident pas les jeunes couples et primo-accédants à s'y installer.**

Même si la tendance de l'Insee annonce pour 2050 plus de 472 000 Landais avec beaucoup de séniors et moins de familles, **ne serait-il pas judicieux de réfléchir maintenant à ces notions, à de nouvelles politiques d'attractivité ou de développement ?**

**Notre groupe ne peut cacher son inquiétude quant à une urbanisation conditionnée par la notion de classe sociale ? Que seront les aménagements du territoire de demain pour redonner son attractivité à notre commune ? De nombreux leviers existent... Politique globale d'aménagement, anticipation seront les clefs d'un avenir meilleur pour TOUS.**

Tribune rédigée le 01/07/2022

CULTURE



## Le « Pass culture » étendu aux jeunes de 15 à 17 ans

Le « Pass Culture », qui offre 300 euros à dépenser pour les jeunes de 18 ans, est étendu aux adolescents de plus de 15 ans. Ainsi, les jeunes, scolarisés ou non, qui en font la demande, peuvent bénéficier de :

- 20 euros l'année de leurs 15 ans
- 30 euros l'année de leurs 16 ans
- 30 euros l'année de leurs 17 ans.

La somme allouée peut être reportée d'une année sur l'autre si elle n'est pas totalement dépensée. Au total, le dispositif permet aux jeunes d'avoir accès à 380 € de produits et activités culturels.

Le « pass Culture » propose une grande diversité d'offres :

- des places de concert, de théâtre, d'opéra, de cinéma... ;
- des cours de danse, de théâtre, de musique, de chant, de dessin... ;
- des biens physiques (livres, BD, CD, vinyles, DVD, instruments de musique, œuvres d'art...);
- des services numériques (abonnement à la presse en ligne, la musique en ligne, des jeux vidéo en ligne, des plateformes de streaming de séries et de films, des conférences...).

L'objectif : permettre aux jeunes d'avoir accès à une très large offre culturelle et de découvrir de nouvelles activités culturelles sans être bloqués par le coût de ces activités.

Pour en profiter, il suffit de télécharger l'application



### ÉVÈNEMENT

#### Pot d'accueil des nouveaux habitants

Le Maire, Christophe Labruyère, invite les nouveaux Sanguinétois récemment installés sur la commune, à un temps d'échange convivial qui vous permettra de rencontrer l'équipe municipale et les responsables associatifs présents sur le forum des associations.

**Samedi 3 septembre 2022 à 11h**  
Salle du conseil municipal

## PROFESSION LIBÉRALE

**ORTHOPHONISTE** (à compter de septembre 2022)

Troubles du langage écrit et oral, troubles du langage et troubles cognitifs d'origine neurologique post AVC et traumatismes crâniens, troubles neurocognitifs, troubles de la déglutition d'origine neurologique, troubles de la voix, paralysies faciales, réhabilitation vocale après laryngectomie totale.

Formation en médiation animale et certification en équithérapie et hippothérapie.

Sur rendez-vous.

Contact : Hélène BORDELAT

Cabinet médical 49 allée Deison

Tél : 06 37 51 25 10

## NOUVELLE ENTREPRISE

**L'ART DU REGARD** (à compter du 1er août 2022)


Maquillage semi-permanent des sourcils et éclaircissement anciens tatouages.


Contact : Valérie DUCOUSSO

111 rue Charles Castets

Tél : 07 82 01 23 11

Mél : lartduregardsanguinet@gmail.com

 lartduregardsanguinet

 Lartduregardsanguinet

## NOUVELLE ASSOCIATION

**OXY DANCE STUDIO**

L'association propose des cours de pilates et de danses de salon en couple : tcha-tcha, rumba, rock, tango, valse...

Les cours sont assurés par M. Pavel Petrov.

Présidente : Valérie LE NEVEU

Tél : 07 71 75 04 69

Mél : oxyjammusic@gmail.com

## AGENDA DE LA RENTRÉE

### ✓ RENTRÉE DES CLASSES

Jeudi 1er septembre 2022.

École élémentaire : ouverture du portail à 8h30

École maternelle : ouverture du portail à 8h40.

### ✓ FORUM DES ASSOCIATIONS

Samedi 3 septembre de 9h à 13h, place de la mairie et salle des fêtes.

### ✓ ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Samedi 3 septembre à 11h, salle du conseil municipal.

### ✓ THÉ DANSANT

Samedi 10 septembre à 14h30, salle des fêtes.

### ✓ FOIRE DE L'AAES

17 et 18 septembre 2022

Place de la mairie.